



Municipalité de Montcalm

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Conformément aux nouvelles dispositions de la Loi, voici les faits saillants du rapport financier 2022, ainsi que le rapport du vérificateur externe déposés à la séance du 12 juin 2022 :

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2022 indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 1 529 501 \$ et que les revenus d'investissement se sont chiffrés à 420 680 \$ (subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 1 950 181 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la municipalité (dépenses) ont totalisé 1 634 612 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 346 260 \$.

Selon le rapport financier déposé à la séance ordinaire du 8 mai 2022 le surplus accumulé au 31 décembre 2022 est de 258 864 \$.

Au 31 décembre 2022, l'endettement total net à long terme consolidé atteignait 818 866 \$.

Voici en détail les revenus et dépenses non consolidés:

Les revenus :

Taxes & tarification	1 130 780
Paiement tenant lieu de taxes	28 656
Autres revenus de sources locales	221 669
Transferts (fonctionnement)	569 076

Les charges :

Administration générale	443 455
Sécurité publique	312 289
Transport	302 651
Hygiène du milieu	159 687
Urbanisme et zonage	73 750
Loisirs et culture	69 918
Frais de financement	9 900
Amortissement	262 962

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Suite à la vérification des états financiers 2022 par le vérificateur externe, Monsieur Daniel Tétreault, CPA auditeur CA en date du 27 mars 2022, ce dernier a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Montcalm.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Montcalm au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. A cet effet, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2022, était la suivante :

Le maire recevait un montant de 12 511 \$, la rémunération des conseillères et conseillers était fixée à 4 170 \$, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 6 255 \$ et une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et conseillers au montant de 2 085 \$.

En outre, le maire recevait à titre de membre du conseil des maires de la MRC des Laurentides et membre de comité, une rémunération au montant de 5 529 \$ et une allocation de dépenses au montant de 2 870 \$.

Le conseiller Pierre Bertrand, membre du comité de la RIMRO, recevait une rémunération au montant de 844 \$.

Steven Larose, maire

Déposé à la séance du 12 juin 2023